



MAIRIE DE LES ARCS

Compte-rendu du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mai à dix heures, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la commune de LES ARCS (Var), dûment convoqué, s'est réuni en session d'installation, à l'espace J.C. Hugony aux Arcs, sous la présidence du maire, Mme Nathalie GONZALES.

Date de la convocation : 5 mai 2022

Présents :

GONZALES Nathalie, BAZIN Julia, COTTE Maëva, DEBRAY Florian, DEBRET Gabriel, DEPIGNY Elise, FAY Nina, INGRASSIA Lalie, LOCATELLI Roman, MEISSONNIER Louise, POMMERET Ange, POMMERET Lorelei, SALAH Yanis, ZAROURI Yanis

Secrétaire de séance : Sandra CHIANCONE

Ordre du jour : après lecture par Mme le maire, il est adopté à l'unanimité

Délibération d'information	
22.01.01	Fonctionnement du CMJ ; droits et devoirs des jeunes conseillers municipaux
Charte interne	
22.01.02	Charte des jeunes conseillers
Commissions de travail thématiques	
22.01.03	Commission développement durable
22.01.04	Commission sport et culture
22.01.05	Commission festivités et animations
22.01.06	Commission devoir de mémoire
Points divers	

Mme le maire procède à l'appel des treize jeunes conseillers, qui prennent place au fur et à mesure autour de la table.

Mme le maire présente les élus du Conseil Municipal qui sont présents dans le public :
M. POMMERET, Mme DIBO, Mme VIRQUIN, Mme SORET, Mme BONNAUD, M. COTTE, M. MELET, M. HUDDLESTONE, Mme GROSSI-WAGNER, M. DATCHY, Mme ZEGRE

Mme le maire précise que la création et mise en place du CMJ, qui s'inscrit dans la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) entamée par la commune, a été retardée par la crise sanitaire. Elle souligne l'importance pour les jeunes de s'investir et d'être les porte-paroles de leurs camarades d'école ; de plus, ils peuvent potentiellement « apprendre des choses » aux adultes.

Mme le maire informe l'assemblée qu'un deuxième appel à candidatures aura lieu à l'automne afin de compléter le conseil.

Mme le maire procède à la lecture des âges des conseillers, qui s'inscrivent tous dans le créneau délibéré par le Conseil Municipal.

Mme le maire explique qu'un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers, lequel s'assurera que le compte-rendu effectué par Mme Chiancone est conforme ; elle propose la candidature du plus jeune conseiller, lequel accepte. Après un vote à l'unanimité, Yanis SALAH est nommé secrétaire de séance.

Mme le maire fait un rappel rapide sur le fonctionnement du CMJ.

A la demande de Mme le maire, les conseillers se présentent succinctement un à un, et précisent la raison pour laquelle ils ont désiré faire partie du CMJ.

Délibération d'information

Délibération n°22.01.01 - Fonctionnement du CMJ ; droits et devoirs des jeunes conseillers municipaux

Mme le maire procède à la lecture de la délibération d'information, en y apportant quelques éclaircissements.

Mme le maire remet les écharpes tricolores aux jeunes conseillers, en précisant que la couleur des franges est protocolaire : elles sont dorées pour l'écharpe du maire et argentées pour celle d'un conseiller. Elle explique également que l'écharpe se porte de l'épaule droite vers l'épaule gauche, avec la bande bleue près du cou. Elle ajoute que les conseillers devront porter cette écharpe lors d'événements officiels, comme des inaugurations ou des cérémonies.

La remise des écharpes est suivie d'une séance de photos.

Charte interne

Délibération n°22.01.02 - Charte des jeunes conseillers

Suite à la lecture de la charte des jeunes conseillers par Mme le maire, celle-ci est proposée à l'adoption par le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des jeunes adopte à l'unanimité la charte des jeunes conseillers.

Commissions de travail thématiques

Délibération n°22.01.03 - Commission développement durable

Mme le maire propose au conseil la création d'une commission de travail sur le thème du développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des jeunes valide à l'unanimité la création d'une commission développement durable.

Délibération n°22.01.04 - Commission sport et culture

Mme le maire propose au conseil la création d'une commission de travail sur les thèmes du sport et de la culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des jeunes valide à l'unanimité la création d'une commission sport et culture.

Délibération n°22.01.05 - Commission festivités et animations

Mme le maire propose au conseil la création d'une commission de travail sur le thème des festivités et des animations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des jeunes valide par 10 voix « pour » et 3 abstentions (BAZIN Julia, INGRASSIA Lalie, ZAROURI Yanis) la création d'une commission festivités et animations.

Délibération n°22.01.06 - Commission devoir de mémoire

Mme le maire propose au conseil la création d'une commission de travail sur le thème du devoir de mémoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des jeunes valide à l'unanimité la création d'une commission devoir de mémoire.

Mme le maire demande aux jeunes conseiller de communiquer par mail au service RSO le choix de la/des commission(s) à laquelle/auxquelles ils souhaitent participer.

Elle précise cependant que les conseillers peuvent donner leur avis sur une commission même s'ils n'en font pas partie.

Le service RSO leur fera ensuite une proposition de date pour une prochaine réunion.

Points divers

Mme le maire rappelle aux jeunes conseillers la tenue de la cérémonie patriotique du 8 juin, à laquelle ils seront appelés à participer dans le cadre de leurs fonctions ; elle explique que le cortège se réunit d'abord à 11h sur le parvis de la mairie avant de se rendre jusqu'au monument aux morts de l'église St Jean-Baptiste.

Mme le maire remet aux jeunes conseillers : un livret « Ma première cérémonie militaire », un livre « Les Arcs sous l'occupation » et un exemplaire de la bande dessinée sur la ville des Arcs.

La séance est levée à 11h30.